Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 001-210102125-20250326-COMMUNED250302-BF

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Sommaire :

I. Le cadre général du budget
a)La section de fonctionnement
b) La section d'investissement
II. Les exécutions 2024 et résultats de clôture
a)La section de fonctionnement
b) La section d'investissement

I. Cadre Général du budget :

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retrace les informations financières essentielles soit jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Le compte financier retrace les écritures réalisées par chapitre de dépense et de recette, en fonctionnement comme en investissement.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Lescheroux en explicitant les dépenses et recettes de l'exercice 2024.

a) La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions et à la valorisation de biens communaux par la location.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts ainsi que la contribution aux organismes de regroupement : la participation au SIVOS et au Syndicat Intercommunal d'Énergie et de E-communication de l'Ain.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité (acquisitions de mobilier ou matériel, de biens immobiliers, réalisation d'études et de travaux dont la voirie communale).
- en recettes : deux types de recettes coexistent :
    - les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) ;
    - les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, travaux

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 001-210102125-20250326-COMMUNED250302-BF

de réhabilitation de la bibliothèque et isolation extérieure du batiment, création deuxième columbarium – jardin du souvenir...).

II. Les exécutions 2024 et résultats de clôture

Pour mémoire, le budget primitif 2024 a été approuvé le 26 mars 2024 par le Conseil Municipal. Il a été établi avec la volonté :

- de maintenir une capacité d'autofinancement suffisante à long terme ;
- de réduire les dépenses de fonctionnement ;
- la prise en compte de l'augmentation des charges d'énergie (électricité, carburant, gaz ...)
- de poursuivre l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme en conformité avec le SCOT
- de mobiliser des subventions auprès de l'État, du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.
- de concrétiser la prise de participation à la société de projet liée à la centrale photovoltaïque

a) *La section de fonctionnement*

Pour 2024, le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 461 932.99€.

Répartition par nature :

Nature des dépenses	En euros
Charges à caractère général - entretien	126 740.90
Charges de personnel	139 679.38
Charges de gestion courante	173 445.58
Charges financières	5 029.63
Charges exceptionnelles	1 787.50
Opérations d'ordre de section à section dont amortissement	15 250.00
Total des dépenses de fonctionnement	**461 932.99**

Les charges ont augmenté de l'ordre de 2.7% par rapport à 2023. En partie liée à l'inflation, ce résultat est surtout lié à l'augmentation des coûts de l'électricité par rapport à une année 2023 exceptionnellement basse grâce au contrat d'approvisionnement négocié par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de E-communication de l'Ain (SIEA). Les charges de personnel ont légèrement augmenté à effectif constant, en lien avec les évolutions de carrière des agents et la mise en place de chèques déjeuners. A l'inverse, le SIVOS, en prenant des décisions fortes, aura permis de réduire un peu sa charge pour les membres membres.

Pour 2024, le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 666 289.22€.

Répartition par nature :

Nature des recettes	En valeur (€)
Remboursement charges de personnel	2 160.00
Produits des services et domaine	25 462.32
Impôts et taxes	56 840.23
Fiscalité locale	220 723.00
Dotations et subventions perçues	121 069.41
Produits de gestion courante	102 963.56
Produits exceptionnels	15 317.13
Excédents antérieur reporté	121 753.57
Total des recettes de fonctionnement	**666 289.22**

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 001-210102125-20250326-COMMUNED250302-BF

A la clôture de l'exercice, la section de fonctionnement présente ainsi un excédent de 204 356.23€ contre 165 822.82 à la fin de l'exercice 2023.

Les recettes de fonctionnement ont augmenté en 2024 au bénéficie d'une entrée exceptionnelle de 40 000€ correspondant au solde de la prime à la signature négociée dans le cadre du projet solaire photovoltaïque. En faisant abstraction de cette somme, les recettes de fonctionnement auraient légèrement baissé, malgré la hausse de la fiscalité qui ne compense pas la baisse de 21 000€ de la taxe additionnelle perçue par la commune. Cette taxe, basée sur les transactions immobilières, traduit le ralentissement très fort du marché immobilier.
Ce scénario d'augmentation des charges et de stagnation voire de baisse des recettes, limite plus encore les capacités opérationnelles de la commune. Face à cette tendance, l'avancée du projet de parc solaire constitue une réponse essentielle pour se doter de moyens financiers à la hauteur des besoins d'investissements. L'exercice budgétaire 2025 restera encore complexe à bâtir malgré la perspective de la mise en service du parc solaire fin 2025. Les premières recettes commenceront à réellement se traduire qu'à partir de l'exercice budgétaire 2027.

b) La section d'investissement

Pour 2024, le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 200 601.55€.

Répartition par nature et/ou opération :

Nature des dépenses	**En euros**
Remboursement capital des emprunts	33 768.26
Déficit d'investissement reporté	25 206.25
Dépôts et cautionnements versés	766.40
Avance en compte courant centrale photovoltaïque	75 000.00
Amortissement raccordement électricité au boz /champ chevry	
Programme de voirie	51 984.00
Acquisition défibrillateur et extincteurs	1 938.29
Agrandissement caserne SLIS	11 938.35
Total des dépenses d'investissement	200 601.55

Pour 2024, le montant total des recettes d'investissement s'élève à 130 630.32€.

Répartition par nature :

Nature des recettes	**En valeur (€)**
FCTVA	12 934.65
Dépôts et cautionnements reçus	820.08
Taxe aménagement	3 586.09
Plus-value parcelle E 1010	684.00
Excédent d'investissement reporté	732.02
Sortie d'inventaire parcelle E 1010	14 316.00
Sortie d'inventaire parcelle C 752	250.00
Emprunt	50 000.00
Dons et legs	3 521.45
Excédent de fonctionnement	44 069.25
Bibliothèque / isolation extérieur conseil départemental	448.80
Total des recettes d'investissement	216 883.06

A la clôture de l'exercice, la section d'investissement présente ainsi un déficit de 69 971.23€ contre un déficit de 25 206.25€ à la fin de l'exercice de 2023.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 001-210102125-20250326-COMMUNED250302-BF

Les dépenses de voirie ont augmenté afin de reconstruire un pont qui menaçait de s'effondrer. Des travaux d'extension de la caserne ont été réalisés et le chantier sera terminé courant 1er trimestre 2025. Enfin, la commune a apporté 75 000€ correspondant à sa part de financement du parc solaire. Plus qu'une dépense, c'est un investissement qui d'une part contribue à la réalisation du parc solaire et qui par ailleurs sera rémunérée et remboursées par la société de projet.

La mobilisation d'une partie de l'excédent de fonctionnement précédent, de la prime à la signature liée au parc solaire, la vente d'une parcelle de terrain et la réalisation d'un emprunt à court terme de 50 000€ permettent de financer les investissements réalisés en 2024.

Fait à LESCHEROUX, le 31/03/2025

Le Maire,

MAIRIE de LESCHEROUX * AIN *

Aimé NICOLIER